

Délibération n° 21	Conseil Municipal du 15 juin 2016
SERVICE : ENSEIGNEMENT	Compétence : 8.1 Enseignement
Objet :	CREDITS POUR LA RENTRÉE 2016/2017
Rapporteur :	Mr Sébastien BAILLET, Adjoint à l'Enseignement
Synthèse de la délibération :	Montants des crédits alloués aux établissements scolaires publics et privés pour les élèves étapeis

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des crédits fournitures et manuels scolaires alloués pour les élèves étapeis de toutes les écoles de la commune (Les Mouettes, Jean Macé, Jean Moulin, Rombly, Saint-Michel-Saint-Joseph et Notre Dame de Foy) pour la rentrée 2016/2017.

Le montant, validé en commission enseignement, est fixé comme suit :

Fournitures scolaires et acquisitions petit matériel pour chaque élève étapeis :

- Maternelles : 27,80 €
- Élémentaires : 27,80 €

Manuels scolaires ou matériel TICE (logiciel...) :

- Maternelles : 5,40 €
- Élémentaires : 13,40 €

Les commandes seront à remettre au Service Enseignement par les chefs d'Établissements scolaires pour les fournitures et les manuels scolaires.

Crédits BCD et Multimédia :

- Maternelles : 250 € pour les établissements suivants : Les Mouettes, Rombly et Jean Moulin maternelle.
- Élémentaires : 370 € pour les établissements suivants : Jean Macé, Jean Moulin primaire, Rombly, Saint-Michel/Saint-Joseph et Notre Dame de Foy.

Crédits spéciaux : Il est proposé à l'assemblée d'améliorer la prise en charge des enfants en difficultés scolaires en accordant un crédit de 100 € (cent euros) par école et par année scolaire. Ce montant permet d'acquérir exclusivement du matériel pédagogique spécifique afin de réduire les inégalités d'apprentissage.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2016 – Compte 6067.

Délibération adoptée avec 32 voix pour et 1 abstention.